



Entretien préalable suite à licenciement pour inaptitude

Par **lydiaseoud**, le **27/12/2012** à **09:55**

bonjour Je viens de recevoir par mon employeur, une convocation pour un entretien suite à un licenciement pour inaptitude à tous postes au sein de l'entreprise. Oui je l'ai reçu par LRAR, oui il est précisé que je peux me faire assister, non pas de délégué dans l'entreprise, pas de possibilité de reclassement, oui inaptitude pour maladie, et je suis toujours en arrêt de travail, cependant ils auraient dû commencer la procédure à compter du 12/11 (date de la visite médicale : inaptitude : danger immédiat, donc une seule visite), ce qui n'a pas été fait, ils sont donc dans l'obligation de me verser mon salaire. Pourriez vous me dire si je dois les informer en LRAR que je ne serai pas présente à l'entretien et dois je leur donner un motif (si oui pourriez vous m'orienter dans la rédaction de cette lettre). Sincères remerciements.